

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2639**23 octobre 2013****SOMMAIRE**

ABS-CBN Global Hungary Kft. Luxembourg Branch	126626	Corelux S.A.	126628
Ace Management S.A.	126626	Courtal	126630
Achelia Luxembourg S.A.	126634	Courtal MA	126631
Adalex S.à r.l.	126664	Crossed Management S.à r.l.	126669
Agence d'Assurances Kandel S.à r.l.	126634	Dealis Fund Operations S.A.	126635
Alpha Industrial Holding S.à r.l.	126627	De'Longhi Benelux S.A.	126635
Altaïr Investments S.A.	126628	Dynamax S.à r.l.	126632
Anglo American Ferrous Investments ..	126671	Eden Lux S.à r.l.	126631
APN Finance Company S.à r.l.	126628	Elathon International S.A.	126634
Arche Family Office	126632	Elathon International S.A.	126633
Arkiris Capital Finance S.à r.l.	126633	Elbo S.A.	126633
Arvel S.à r.l.	126648	Elbo S.A.	126633
A.T.S. LU S.à r.l.	126632	Encore (Luxembourg)	126635
Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l.	126627	ENEX Group S.A.	126633
Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	126627	Enop 4 A.G.	126632
Berala	126627	Euronica S.A.	126626
Biname Investments S.A.	126636	European Property Fund (Radans) S.à r.l.	126630
Carles S.A.	126629	EuroZone Financing Company S.A.	126634
CC Invest S.à r.l.	126629	Fast Clean s.à r.l.	126635
CDCL S.A.	126631	Gemstone 4 S.à r.l.	126639
CD Private Equity Sicar S.à r.l.	126630	Glass Bottom S.A.	126632
CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l.	126629	Inception Holdings S.à r.l.	126667
Chambolle S.A.	126629	Lët'z Go Local A.s.b.l.	126646
Chambolle S.A.	126629	Martinaie S.A.	126628
Chateaud'eau S.à r.l.	126631	MCP Immobilier S.A.	126628
Chez Luz Maria Sàrl	126631	Newland Investment S.A.	126626
ColFin Grand Cul-de-Sac Funding S.à r.l.	126656	Profi Investments S.A.	126654
Comet Confiserie S.A.	126630	RMJ S.à r.l.	126672
Comptabilux S.A.	126630	Savile Capital S.A.	126655
		Soggerco S.à r.l.	126643
		Supiido Sàrl	126626

Euronica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127660/9.

(130155282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Newland Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013127891/13.

(130155903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Supiido Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 89.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUPIIDO SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013128040/11.

(130155642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

ABS-CBN Global Hungary Kft. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 146.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABS-CBN Global Hungary Kft.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013128167/12.

(130156343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Ace Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 83.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128168/9.

(130156215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 173.442.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2013, l'associé unique de la Société, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a adopté la résolution suivante:

L'associé unique décide de révoquer le mandat de gérant de classe A de la Société de Monsieur Florian Girthofer avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013128164/15.

(130156023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 173.385.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2013, l'associé unique de la Société, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a adopté la résolution suivante:

L'associé unique décide de révoquer le mandat de gérant de classe A de la Société de Monsieur Florian Girthofer avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013128165/15.

(130156507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Alpha Industrial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 129.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128153/9.

(130156244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.215.

—
EXTRAIT

Changement d'adresse de Monsieur Luc Sunnen et de Monsieur Christophe Fender Gérants de catégorie A de la société Berala S.à r.l.

Changement d'adresse avec effet immédiat au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013128204/15.

(130156041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Corelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.493.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société en date du 9 septembre 2013

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B67895 au Registre de Commerce et des Sociétés, en tant que réviseur externe de la Société et ce, concernant l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013128227/15.

(130156569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

**Martinaie S.A., Société Anonyme,
(anc. MCP Immobilier S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.849.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013128136/11.

(130155340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

APN Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 109.586.

—
Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013128177/10.

(130156078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Altaïr Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 169.795.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société ALTAÏR INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 23 août 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- de coopter Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Messieurs Didier Schönberger et Nicolas Hamel.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013128175/18.

(130156502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Carles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 83.690.

Les comptes annuels de liquidation au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128230/10.

(130156111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

CC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 111.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013128236/14.

(130156419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.026.800,00.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 134.347.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Septembre 2013.

Référence de publication: 2013128239/10.

(130156351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Chambolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.492.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128240/10.

(130156145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Chambolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.492.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128241/10.

(130156241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

CD Private Equity Sicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.802.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013128237/10.

(130156018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Comet Confiserie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4959 Bascharage, 26, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 135.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013128249/9.

(130155972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Comptabilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 87.204.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013128250/10.

(130156421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Courtal, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 37.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013128251/12.

(130156269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

European Property Fund (Radans) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Septembre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013128263/13.

(130156325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Courtal MA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 157.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013128252/12.

(130156238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Chateaud'eau S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 59.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013128242/11.

(130156473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Chez Luz Maria Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 175.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013128244/11.

(130156472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

CDCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 16.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128238/9.

(130156532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Eden Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.712.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

EDEN LUX SARL

Référence de publication: 2013128259/11.

(130156058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Glass Bottom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.343.

La société Fiduciaire de Trèves a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société:

GLASS BOTTOM S.A.

23, rue Aldringen

L-1118 Luxembourg

RCS Luxembourg B100343

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

FIDUCIAIRE DE TREVES

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013128133/15.

(130155347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

A.T.S. LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, 23, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128147/10.

(130156373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Arche Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128160/10.

(130156149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Dynamax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 108.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128258/10.

(130156038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Enop 4 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128271/9.

(130156407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

ENEX Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 135.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013128270/11.

(130156203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Elbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 26.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128268/10.

(130156264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Elathon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELATHON INTERNATIONAL S.A.

Riccardo Braglia / Serge Krancenblum

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013128265/12.

(130156432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Arkiris Capital Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013128161/11.

(130155999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Elbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 26.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128267/10.

(130156263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Achelia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.057.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 août 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats de M. Jozef Vreys, Administrateur et Président, de M. Koen LOZIE et de M. Joseph Winandy, Administrateurs sortants et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortants.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013128170/16.

(130156034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Agence d'Assurances Kandel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 37, rue Jean Guillaume Kremer.

R.C.S. Luxembourg B 116.376.

—
Le Bilan abregé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2013.

Référence de publication: 2013128172/10.

(130156334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

EuroZone Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.721.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013128264/12.

(130156558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Elathon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.276.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2013

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme avec siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

ELATHON INTERNATIONAL S.A.

Riccardo Braglia / Serge Krancenblum

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013128266/16.

(130156435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Encore (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.169.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique Encore Funding (Cayman) L.P., a changé et doit désormais se lire comme suit: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Encore (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2013128260/16.

(130156339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Dealis Fund Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.499.

—
Mit Beschlussfassung im Umlaufverfahren des Verwaltungsrates der Dealis Fund Operations S.A. wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Mit Wirkung zum 14. Mai 2013 wird Herr Bernd Franke zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Mit Wirkung zum 17. April 2013 wird Herr Thomas Ketter zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Luxembourg, den 09. September 2013.

Dealis Fund Operations S.A.

Holger Hildebrandt / Eugen Lehnertz

Référence de publication: 2013128255/15.

(130156414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

De'Longhi Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.797.

—
Les comptes au 30 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE'LONGHI BENELUX S.A.

Claude GEIBEN / Nicolas SCHAEFFER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013128254/12.

(130156056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Fast Clean s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 170.072.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013128277/11.

(130156513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Biname Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 118.452.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders, (the "Meeting"), of the public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Biname INVESTMENTS S.A.", established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 118452, (the "Company"), incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on June 27, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1923 of October 12, 2006,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deeds of the said notary Jean SECKLER:

- on November 18, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2976 of December 17, 2008; and

- on November 25, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 267 of February 8, 2010.

The Meeting is presided by Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

The Chairman appoints Mrs. Jutta MERTES, employee, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, as secretary.

The Meeting elects Mr. Klaus KRUMNAU, jurist, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by three hundred thousand Euros (300,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five million five hundred and fifty four thousand Euro (5,554,000.- EUR) up to five million eight hundred and fifty four thousand Euro (5,854,000.- EUR), by the creation and issuance of three hundred thousand (300,000) new shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription of the new shares by:

- Mr. José Abel ALVAREZ ALVAREZ, businessman, residing in E-31500 Tudela, c/Juan Antonio Fernandez 6, (Spain), up to one hundred and fifty thousand (150,000) shares;

- Mrs. Maria Pilar ALVAREZ ALVAREZ, businesswoman, residing in E-50008 Zaragoza, avda. Cesareo Alierta 9, (Spain), up to seventy-five thousand (75,000) shares; and

- Mrs. Maria Josefa MEJIAS SALGADO, without profession, residing in E-31500 Tudela, c/Juan Antonio Fernandez 6, (Spain), up to seventy-five thousand (75,000) shares;

3. Full payment of the new shares by contribution in cash;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association;

5. Miscellaneous.

B) That the represented sole shareholder, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by his proxy, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed ne varietur by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that the represented sole shareholder declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the share capital by three hundred thousand Euros (300,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five million five hundred and fifty four thousand Euros (5,554,000.- EUR) up to five million

eight hundred and fifty four thousand Euros (5,854,000.- EUR), by the creation and issuance of three hundred thousand (300,000) new shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Meeting states that, with the agreement of all the shareholders, the three hundred thousand (300,000) new shares have been subscribed by:

- Mr. José Abel ALVAREZ ALVAREZ, prenamed, up to one hundred and fifty thousand (150,000) shares;
- Mrs. Maria Pilar ALVAREZ ALVAREZ, prenamed, up to seventy-five thousand (75,000) shares; and
- Mrs. Maria Josefa MEJIAS SALGADO, prenamed, up to seventy-five thousand (75,000) shares;

and fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of three hundred thousand Euros (300,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution

In order to reflect the foregoing, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the by-laws in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at five million eight hundred and fifty four thousand Euros (5,854,000.- EUR), represented by five million eight hundred and fifty four thousand (5,854,000) shares with a nominal value of one Euro (1.-) each."

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand seven hundred and fifty Euros.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "BINAME INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118452, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1923 du 12 octobre 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean SECKLER:

- le 18 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2976 du 17 décembre 2008; et

- le 25 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 267 du 8 février 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Le Président désigne Madame Jutta MERTES, employée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille Euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent cinquante-quatre mille Euros (5.554.000,-EUR) à cinq millions huit cent cinquante-quatre mille Euros (5.854.000,- EUR), par la création et l'émission de trois cent mille (300.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription des nouvelles actions par:

- Monsieur José Abel ALVAREZ ALVAREZ, homme d'affaires, demeurant à E-31500 Tudela, c/Juan Antonio Fernandez 6, (Espagne), à concurrence de cent cinquante mille (150.000) actions;

- Madame Maria Pilar ALVAREZ ALVAREZ, femme d'affaires, demeurant à E-50008 Zaragoza, avda. Cesareo Alierta 9, (Espagne), à concurrence de soixante-quinze mille (75.000) actions; et

- Madame Maria Josefa MEJIAS SALGADO, sans profession, demeurant à E-31500 Tudela, c/Juan Antonio Fernandez 6, (Espagne), à concurrence de soixante-quinze mille (75.000) actions;

3. Libération intégrale des actions nouvelles moyennant apport en numéraire;

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par son mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et que l'actionnaire unique représenté déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille Euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent cinquante-quatre mille Euros (5.554.000,-EUR) à cinq millions huit cent cinquante-quatre mille Euros (5.854.000,- EUR), par la création et l'émission de trois cent mille (300.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'Assemblée constate, qu'avec l'accord de tous les actionnaires, les trois cent mille (300.000) nouvelles actions ont été souscrites par:

- Monsieur José Abel ALVAREZ ALVAREZ, préqualifié, à concurrence de cent cinquante mille (150.000) actions;

- Madame Maria Pilar ALVAREZ ALVAREZ, préqualifiée, à concurrence de soixante-quinze mille (75.000) actions; et

- Madame Maria Josefa MEJIAS SALGADO, préqualifiée, à concurrence de soixante-quinze mille (75.000) actions;

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinq millions huit cent cinquante-quatre mille Euros (5.854.000,- EUR), représenté par cinq millions huit cent cinquante-quatre mille (5.854.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, J. MERTES, K KRUMNAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/32936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013126979/176.

(130154975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Gemstone 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.964.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of August.

Before Us, Me Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, who shall remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

GEMSTONE HOLDING S.A., a public limited company, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 116273,

duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 29 August 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is GEMSTONE 4 S.a r.l..

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all immobiliar and mobiliar transactions the last of which pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the sole signature of any manager or by the individual signature of a delegate acting within the limits of his powers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2013.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member GEMSTONE HOLDING S.A., above named, with registered office in Luxembourg.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on 8 June 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreißigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung ihrer verhinderten Kollegin Cosita DELVAUX, Notarin mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Grossherzogtum Luxemburg, welche letztgenannte Depositarin der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

IST ERSCIENEN:

GEMSTONE HOLDING S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 116273,

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, „licencie en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 29. August 2013.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der ihr die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GEMSTONE 4 S.à r.l..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Sitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle immobilien und mobiliare Operationen, welche letztere direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten,

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die entsprechenden Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften sind für die Beschlüsse der Generalversammlung zu beachten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung gilt solange bis die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wenn und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Kapitalzeichnung

Die 500 (fünfhundert) Anteile wurden durch die alleinige Gesellschafterin, GEMSTONE HOLDING S.A., vorgenannt, mit Sitz in Luxembourg, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR

Beschlüsse der Alleinigen Gesellschafterin

Die vorgenannte alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden ernannt:

1. Herr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires", geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Herr Philippe PONSARD, ingénieur commercial", geboren am 16. März 1967 in Arlon, Belgien, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. HANSEN, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 septembre 2013. Relation: RED/2013/1439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 05. September 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013126515/219.

(130153667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Sogerc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 179.995.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-neuf août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société «SOGERCO», ayant eu son siège social à B-6041 Charleroi, Chaussée de Courcelles 101, au capital social actuel de soixante-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 66.625,00), divisé en deux mille six cent soixante-cinq (2.665) parts sociales sans désignation de valeur nominale, inscrite à la Banque Carrefour sous le numéro d'entreprise 0405.893.530.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René KINNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Charleroi, le 26 août 2013 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société du Royaume de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 26 août 2013, de transférer le siège social de Charleroi (Royaume de Belgique) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant le suivant:

«La société a pour objet la détention de participation dans toutes entreprises Luxembourgeoises ou étrangères ayant pour objet la fabrication, la vente, l'achat et la commercialisation sous toutes ses formes de plaques en ciment, de blocs et autres éléments à base de ciment et autres liants destinés à l'industrie du bâtiment en général.

Elle peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social et d'une façon générale accomplir, tant Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et notamment l'achat, la vente, la location de tous biens meubles, immeubles ou fonds de commerce.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser sa réalisation ou son extension ou à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou constituant pour elle une source ou un débouché.

La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, d'autres sociétés et leur prodiguer des avis.

Elle peut se porter caution au profit de ses propres administrateurs et actionnaires.

Le tout, sous réserve des activités requérant un accès à la profession ou des spécialités réglementées par la loi; lesquelles s'exerceront à défaut d'accès reconnu à la société par le biais de sous-traitant spécialisés.»

3. Refonte totale des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

4. Confirmation du mandat de l'actuel gérant et détermination de la durée de son mandat.

5. Détermination du siège social.

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations ainsi que le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2013, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Charleroi (Royaume de Belgique), le 26 août 2013, de transférer le siège social de Charleroi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, lequel sera dorénavant le suivant:

«La société a pour objet la détention de participation dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant pour objet la fabrication, la vente, l'achat et la commercialisation sous toutes ses formes de plaques en ciment, de blocs et autres éléments à base de ciment et autres liants destinés à l'industrie du bâtiment en général.

Elle peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social et d'une façon générale accomplir, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et notamment l'achat, la vente, la location de tous biens meubles, immeubles ou fonds de commerce.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser sa réalisation ou son extension ou à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou constituant pour elle une source ou un débouché.

La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, d'autres sociétés et leur prodiguer des avis.

Elle peut se porter caution au profit de ses propres administrateurs et actionnaires.

Le tout, sous réserve des activités requérant un accès à la profession ou des spécialités réglementées par la loi; lesquelles s'exerceront à défaut d'accès reconnu à la société par le biais de sous-traitant spécialisés.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'effectuer la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

STATUTS

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la détention de participation dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant pour objet la fabrication, la vente, l'achat et la commercialisation sous toutes ses formes de plaques en ciment, de blocs et autres éléments à base de ciment et autres liants destinés à l'industrie du bâtiment en général.

Elle peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social et d'une façon générale accomplir, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et notamment l'achat, la vente, la location de tous biens meubles, immeubles ou fonds de commerce.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser sa réalisation ou son extension ou à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou constituant pour elle une source ou un débouché.

La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, d'autres sociétés et leur prodiguer des avis.

Elle peut se porter caution au profit de ses propres administrateurs et actionnaires.

Le tout, sous réserve des activités requérant un accès à la profession ou des spécialités réglementées par la loi; lesquelles s'exerceront à défaut d'accès reconnu à la société par le biais de sous-traitant spécialisés.

Art. 3. La société prend la dénomination de «SOGERCO S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 66.625,00), représenté par deux mille six cent soixante-cinq (2.665) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les deux mille six cent soixante-cinq (2.665) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michel VANHOUDT, chef d'entreprises, demeurant à B-6238 Pont-à-Celles, section de Luttre, rue de la Marache 67, deux mille six cent soixante-quatre parts sociales	2.664
2.- Monsieur Joseph LOURTIE, retraité, demeurant à B-6530 Thuin, avenue du Berceau 13 une part sociale	1
Total: deux mille six cent soixante-cinq parts sociales	2.665

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Est nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa signature individuelle:

Monsieur Michel VANHOUDT, chef d'entreprises, né à Charleroi (Belgique), le 2 décembre 1944, demeurant à B-6238 Pont-à-Celles, section de Luttre, rue de la Marache 67,

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente juin deux mille quatorze.

Evaluation des Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Faber, F. Bentebbal, R. Kinnen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 40426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127348/157.

(130154858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Lët'z Go Local A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg F 9.672.

—
STATUTS

Les soussignés:

Nom, prénom, profession, adresse, nationalité;

1. Isabelle Schmit, Juriste, demeurant à 16, rue du Château d'Eau, L-8379 Kleinbettingen, de nationalité luxembourgeoise.

2. Sébastien Gil Bornatici, professeur-stagiaire, demeurant à 38, rue de l'école L-3233 Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise.

3. Piotr Mazurkiewicz, indépendant, demeurant à 3, Millewee L-6850 Manternach, de nationalité polonaise.

membres fondateurs, ont convenu de créer une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée (ci-après «la Loi») et par les statuts ci-dessous:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination LËT' 'Z GO LOCAL A.s.b.l., Association sans but lucratif (ci-après "l'Association" ou "l'association").

Art. 2. Le siège de l'association est établi à 21, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de son Conseil d'administration.

Art. 3. L'association a pour but notamment de:

- a) organiser un marché de produits locaux une fois par an,
- b) organiser des événements promouvant les rencontres et les créations de liens quatre à six fois par an,
- c) publier un magazine une à deux fois par an,
- d) faire connaître et promouvoir les produits et services faits au Grand- Duché de Luxembourg,

- e) faire connaître et promouvoir les produits provenant du et réalisés au Grand- Duché,
- f) faire connaître et les produits et services de nature à promouvoir le Luxembourg, et/ ou qui sont fortement liées au Luxembourg.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée et poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. Les ressources de l'Association sont constituées notamment par:

- a) les cotisations des membres;
- b) les subsides et subventions versés par les autorités luxembourgeoises dans le respect des réglementations en vigueur;
- c) les donations ou héritages, qui ne pourront être acceptés que dans le respect des dispositions légales en vigueur;
- d) toute autre contribution privée ou publique;
- e) la vente et/ou location de biens ainsi que la vente et /ou location de services en relation avec les finalités de l'association;
- f) tous autres actes et activités utiles et nécessaires à la réalisation de l'objet social et en conformité avec la Loi.

Art. 6. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par la décision du Conseil d'administration à la suite d'une demande écrite.

Art. 7. Toute personne et association peut devenir le membre effectif de «l'Association des Parents» après l'acceptation sa demande écrite par le Conseil d'administration (Art. 7) et après l'acquiescement d'une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation annuelle sera toujours fixé par l'assemblée générale de l'association et ne pourra pas dépasser EUR 300,- (trois cents euros).

Art. 8. La qualité de membre se perd par la démission écrite au Conseil d'administration, par le non-paiement de la cotisation annuelle dans un délai de 3 mois de la date fixée, ou par l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale statuant à la majorité des voix.

Art. 9. Les membres pourront être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 10. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le Conseil d'administration une fois par an et l'assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres en font la demande écrite au Conseil d'administration en proposant un ordre du jour.

Art. 12. La convocation de l'assemblée sera envoyée au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, par courrier postal ou par courrier électronique. Ce délai peut être réduit à 5 jours en cas d'urgence justifié. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Toute proposition écrite signée par un cinquième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être inscrite à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise par l'assemblée si elle n'est pas prévue à l'ordre du jour.

Art. 13. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- a) modification des statuts;
- b) nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- c) approbation des budgets et comptes;
- d) dissolution de l'association.

Art. 14. Pour les modifications des statuts ou pour la dissolution de l'association sont applicable les dispositions de la Loi.

Art. 15. Le vote par procuration est admis lors de l'assemblée générale, mais chaque membre présent ne pourra être porteur que d'une seule procuration de vote.

Art. 16. Les comptes-rendus de l'assemblée générale sont consignés dans un registre gardé au siège de l'association. Les membres et les tiers peuvent prendre connaissance des délibérations de l'assemblée sur simple demande.

Art. 17. L'association est gérée par un Conseil d'administration élu par l'assemblée générale pour une durée d'un an. Les membres du Conseil sont rééligibles à la fin de leur mandat. Le Conseil d'administration se compose de minimum 3 membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président, le vice-président administratif et le trésorier de l'association. Le président représente l'association envers les tiers et il gère toutes les affaires de l'association; il convoque et

préside l'assemblée générale et les réunions du Conseil d'administration. Le vice-président administratif est responsable des affaires administratives de l'association et il remplace le président en cas de besoin. Le trésorier gère les comptes de l'association, prépare le budget et les rapports financiers.

Art. 18. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'une personne déléguée par le Conseil d'administration ou sur requête d'au moins 1/3 des membres du Conseil. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents. Toutes les décisions sont approuvées à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Art. 19. Le Conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un ou plusieurs tiers.

Art. 20. Le Conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci deux signatures d'administrateurs en fonction, dûment mandatés par le Conseil, sont nécessaires.

Art. 21. Le Conseil d'administration annuellement soumet à l'assemblée générale pour l'approbation le rapport de son activité, les comptes de l'exercice écoulé, le budget du prochain exercice ainsi qu'un projet d'activités.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale.

Les rapports d'activités, les bilans et budgets, le projet d'activités ainsi que la liste des membres sont transmis aux autorités compétentes endéans les 30 jours qui suivent l'assemblée générale.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, les biens, après apurement du passif, sont affectés à une oeuvre désignée par l'assemblée générale.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration de l'association, même déléguées, ont un caractère bénévole et sont exemptes de toute rémunération.

Art. 24. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Les présents statuts ont été approuvés et signés par les membres fondateurs en date du 4 septembre 2013 à Luxembourg.

Référence de publication: 2013127419/107.

(130154371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Arvel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.998.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth of August.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VEGA REAL ASSET FUND LIMITED, with registered seat at Landmark Square, West Bay Road, PO BOX 775, Grand Cayman, Ky1-9006, Cayman Islands,

represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

itself here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of a proxy delivered under private seal.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "ARVEL S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) share quotas of ONE EURO (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the jointly signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January of each year and ends on the 31th of December of the following year.

Art. 16. Each year, with reference to 31th of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2014.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by VEGA REAL ASSET FUND LIMITED, with registered seat at Landmark Square, West Bay Road, PO BOX 775, Grand Cayman KY1-9006, Cayman Islands, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers:

1.- Edelgar BEISTER, manager, born in Ostheim vor der rhon, Germany, on November 4th, 1944, with professional address at Landmark Square, West bay, Grand Cayman Ky1-90006;

2.- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg and registered under the Register of Company no. B 37974, with registered seat at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn;

3.- T.C.G. Gestion S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg and registered under the Register of Company no. B 67822, with registered seat at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn.

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company with the joint signature of two managers.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

VEGA REAL ASSET FUND LIMITED, ayant son siège social à Landmark Square, West Bay Road, PO BOX 775, Grand Cayman, Ky1-9006, Iles Cayman,

représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

elle-même représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt

et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en parts sociales, de titres de créance, de titre participatif de toute nature ou dette. Néanmoins, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie d'émission publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination ARVEL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENT (12.500) parts sociales de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par VEGA REAL ASSET FUND LIMITED, avec siège social à Landmark Square, West Bay Road, PO BOX 775, Grand Cayman KY1-9006, Iles Cayman, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants:

1.- Edelgard BEISTER, gérant, née à Ostheim vor der rhon, Allemagne, le 4 novembre 1944, demeurant professionnellement à Landmark Square, West Bay Road, PO BOX 775, Grand Cayman KY1-9006, Cayman Islands;

2.- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société immatriculée sous le numéro. B 37974, avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn;

3.- T.C.G. Gestion S.A., une société immatriculée sous le numéro. B 67822, avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn.

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40279. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126954/330.

(130154963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Profi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.687.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.09.2013.

Pour: PROFIT INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013128485/15.

(130155977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Savile Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.501.

L'an deux mille treize, le dix juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christophe MARLE, dirigeant de sociétés, né à Besançon (France), le 31 mars 1962, demeurant à L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SAVILE Capital S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173501, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 225 du 30 janvier 2013,

et que les statuts n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Actionnaire Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social de la Société en y ajoutant le paragraphe suivant:

"La Société peut également prester des services administratifs, comptables, commerciaux, d'assistance stratégique, de conseil et de gestion à toute société, y compris en dehors du groupe."

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 3 des statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

La Société peut également prester des services administratifs, comptables, commerciaux, d'assistance stratégique, de conseil et de gestion à toute société, y compris en dehors du groupe.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MARLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/32927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013127329/60.

(130154948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

ColFin Grand Cul-de-Sac Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 179.985.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

ColFin Grand Cul Funding, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) and its principal place of business at 2450 Broadway, 6th Floor, Santa Monica, California 90404, (USA), (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColFin Grand Cul-de-Sac Funding S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real

estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article Erreur ! Source du renvoi introuvable. of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article Erreur ! Source du renvoi introuvable. of these articles of association.

11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meeting of the shareholders.

14.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting

or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

15. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euros), which represents the aggregate subscription price (the "Subscription Price") of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Evidence of the payment of the Subscription Price has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Subscription Price on the Company's bank account.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132

Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time;

(b) the registered office of the Company is set at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ColFin Grand Cul Funding, L.L.C., a limited liability company, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, (USA), enregistrée auprès de «Delaware Division of Corporations» sous le numéro (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "ColFin Grand-Cul-de-Sac Funding S.à r.l." (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils sont connexes ou propices à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euro (12.600,- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article Erreur ! Source du renvoi introuvable des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article Erreur ! Source du renvoi introuvable des statuts sont d'application.

11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuées à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générales des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 15. Associé unique. Les dispositions de l'article 14 ne seront applicables que si, et pour autant que, la Société n'a qu'un associé unique.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 12.600 (douze mille six cents euros), qui représente la totalité du prix de souscription (le «Prix de Souscription») des 12.600 (douze mille six cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

(b) le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39821. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126995/451.

(130154668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Adalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.991.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A comparu:

Monsieur Armand Raphaël RITTER DE ZAHONY, Chief Executive Officer, demeurant au 53, avenue Paul VI, Kiyovu, Kigali, Rwanda,

ici représenté par Madame Francesca BARCAGLIONI, «laureata in economia e commercio», demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Adalex S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.822.843 (un million huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-trois euros) représenté par 1.822.843 (un million huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, intégralement libérées.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Armand Raphaël RITTER DE ZAHONY, demeurant à Kigali, Rwanda.

Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en des parts sociales représentant 15% du capital social de la société de droit luxembourgeois SW Invest S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, cet apport étant évalué à au moins EUR 1.822.843 (un million huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-trois euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des parts SW Invest S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts de ladite société et d'une déclaration émise par le représentant de cette société, celle-ci attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Cette déclaration, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Armand Raphaël RITTER DE ZAHONY, prénommé, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare en outre:

1. être l'unique propriétaire des parts sociales représentatives de 15% du capital social de la société de droit luxembourgeois SW Invest S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, évaluées à au moins EUR 1.822.843 (un million huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-trois euros), ci-après appelées «les Parts»;

2. que les Parts sont apportées à titre de libération intégrale de toute les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société Adalex S.à r.l.;

3. que les Parts apportées ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition et que le transfert de ces Parts n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société apportée. Les Parts sont par conséquent librement transmissibles et rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de celles-ci en faveur d'Adalex S.à r.l.;

4. que les Parts sont apportées à la société Adalex S.à r.l. telles et dans l'état où elles se trouvent à l'heure actuelle, qu'il déclare parfaitement connaître;

5. qu'il décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;

6. que dès réception d'une copie certifiée «conforme» ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que la constitution de la société Adalex S.à r.l. a été documentée et que l'apport des parts sociales de la société SW Invest S.à r.l. (15%) a été réalisé, toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites Parts en faveur d'Adalex S.à r.l. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, né le 14 février 1966 à Weselgem, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BARCAGLIONI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126916/140.

(130154832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Inception Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.565.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.358,

here represented by Carole FARINE, private employee, professionally residing in 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal; such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company Inception Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée (the "Company"), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered in Luxembourg as a société à responsabilité limitée under number R.C.S. Luxembourg B 161565, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 15 June 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1887 dated 18 August 2011.

- The agenda is worded as follows:

1. Approval of the amendment of the financial year of the Company to begin on 1st March of each year and terminate on the last day of February of the following year;
2. Subsequent amendment of article 14.1. of the articles of incorporation of the Company; and
3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 1st March each year and terminate on the last day of February of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on 1st January 2013 shall exceptionally terminate on 28th February 2014 instead of terminating on 31st December 2013 as currently provided for in the articles of incorporation.

Second resolution

Subsequent to the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 14.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of March each year and end on the last day of February of the following year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.358,

ici représentée par Carole FARINE, employée privée, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associée Unique») de la Société Inception Holdings S.à r.l. (société à responsabilité limitée), (la «Société»), une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée à Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée sous le numéro RCS B161565, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1887, en date du 18 août 2011.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'exercice social pour qu'il commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.
2. Modification subséquente de l'article 14.1 des statuts.
3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social pour qu'il commence désormais le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 se terminera exceptionnellement le 28 février 2014 au lieu de se terminer au 31 décembre 2013 tel que les statuts actuels le prévoient.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société et de le remplacer intégralement afin de lui donner la teneur suivante:

« **14-1.** L'exercice social commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FARINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013127130/101.

(130154873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Crossed Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 180.000.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le trente août,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée de droit belge «CROSSED Management», ayant eu son siège social à B-4130 Esneux, Allée de la Fraineuse 74, au capital social actuel de dix-huit mille six cents euros (EUR 18.600,00), divisé en cent quatre vingt-six (186) parts sociales sans désignation de valeur nominale, inscrite à la Banque Carrefour sous le numéro d'entreprise 0500.705.684.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, juriste-clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme Madame Nadine NEYBECKER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry VAN DER KAA, ingénieur conseiller en management, demeurant à B-Esneux.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Esneux, le 7 août 2013 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société du Royaume de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 7 août 2013, de transférer le siège social de Esneux (Royaume de Belgique) à Pommerloch (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant le suivant:

«La société a pour objet la prestation de services au sens large en rapport avec l'informatique, les nouvelles technologies, les télécommunications ainsi que l'achat et la vente du matériel de la branche; la conception, la réalisation, le développement de programmes et réseaux informatiques.

La société aura également comme objet le conseil en management et l'exercice de la profession de consultant au sens le plus large du concept.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

3. Réduction du capital social à concurrence de six mille cent euros (EUR 6.100,00) pour le porter de son montant actuel à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) par l'annulation de soixante et une (61) parts sociales.

4. Refonte totale des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

5. Confirmation du mandat de l'actuel gérant et détermination de la durée de son mandat.

6. Détermination du siège social.

7. Divers.

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations ainsi que le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2013, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Esneux (Royaume de Belgique), le 7 août 2013, de transférer le siège social de Esneux à Pommerloch (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, lequel sera dorénavant le suivant:

«La société a pour objet la prestation de services au sens large en rapport avec l'informatique, les nouvelles technologies, les télécommunications ainsi que l'achat et la vente du matériel de la branche; la conception, la réalisation, le développement de programmes et réseaux informatiques.

La société aura également comme objet le conseil en management et l'exercice de la profession de consultant au sens le plus large du concept.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence de six mille cents euros (EUR 6.100,00) pour porter le capital social de sa valeur actuelle à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) par annulation de soixante et une (61) parts sociales. La somme équivalente à la réduction du capital social sera remboursée à l'associé unique de la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'effectuer la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services au sens large en rapport avec l'informatique, les nouvelles technologies, les télécommunications ainsi que l'achat et la vente du matériel de la branche; la conception, la réalisation, le développement de programmes et réseaux informatiques.

La société aura également comme objet le conseil en management et l'exercice de la profession de consultant au sens le plus large du concept.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de «CROSSED Management S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Pommerloch, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, à savoir Monsieur Thierry Van Der KAA, ingénieur conseiller en management, né à Liège (Belgique), le 8 juillet 1976, demeurant à B-4130 Esneux, Allée de la Fraieuse, 74.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 10h30, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Est nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa signature individuelle:

Monsieur Thierry Van Der KAA, ingénieur conseiller en management, né à Liège (Belgique), le 8 juillet 1976, demeurant à B-4130 Esneux, Allée de la Fraineuse, 74.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre 2014.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Tran, N. Neybecker, T. Van Der Kaa, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 40428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127030/137.

(130155029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le deux septembre,

Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

déclare

au nom et pour le compte de la société ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.501,

que:

- la société ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS

LIMITED, inscrite au Registrar of England and Wales sous le numéro 6252103, une société de droit anglais, avec siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, (UK), est devenu l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société en vertu d'une cession de parts sociales en date du 10 avril 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1346 du 2 juin 2008 sous la référence de publication 2008061985/631/19;

- l'Associé Unique de la Société a procédé à trois (3) augmentations de capital par actes notariés (les «Actes») comme suit:

- acte du 23 décembre 2009 (émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales nouvelles), déposé au RCS sous le numéro L10 0013793, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 2 mars 2010 sous la référence de publication 2010019614/154,

- acte du 21 décembre 2010 (émission de huit (8) parts sociales nouvelles), déposé au RCS sous le numéro L11 0006015, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 25 mars 2011 sous la référence de publication 2011005575/136, et

- acte du 25 mai 2011 (émission de trois (3) parts sociales nouvelles), déposé au RCS sous le numéro L11 0084672, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1761 du 3 août 2011 sous la référence de publication 2011075535/125.

Les quatre-vingt-dix-neuf (99), huit (8) et trois (3) parts sociales nouvelles, soit au total cent dix (110) parts sociales nouvelles étant ci-après collectivement désignées comme (les «Parts Sociales»);

- dans les trois (3) actes décrits ci-dessus, il a été erronément indiqué que la Société, savoir «ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS» société à responsabilité limitée, avait souscrit les Parts Sociales, alors qu'en fait c'était l'Associé Unique, savoir «ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED» qui a souscrit les Parts Sociales;

- il ressort de ce qui précède que l'Associé Unique, savoir «ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED» détient toutes les trois mille quarante-quatre (3.044) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant actuellement à cent cinquante-deux mille deux cents Dollars US (USD 152.200), et, que la Société, savoir «ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS» société à responsabilité limitée, ne détient aucune part sociale.

Partant, réquisition est faite de corriger cette erreur partout où il y a lieu.

Déclaré par le notaire soussigné en son étude à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 septembre 2013. REM/2013/1578. Reçu soixante-quinze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127500/47.

(130155571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

RMJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4797 Linger, 66, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 176.702.

Cessions de parts sociales sous seing privé et démission d'un gérant

En vertu de l'acte de cession de parts sociales du 10 septembre 2013,

Monsieur Johann DEHENAIN, né le 7 juillet 1967 à Esch-sur-Alzette, et demeurant à L-4395 Pontpierre, 26 rue de Mondercange, a cédé les 10 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Raymond SABLON, né le 11 septembre 1962 à Esch-sur-Alzette, et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 26 rue de Mondercange.

En conséquence, les associés de la Société sont à présent:

- Monsieur Raymond SABLON	20 parts sociales
- Monsieur Marco GAROFOLI	10 parts sociales
	<u>30 parts sociales</u>

En date du 10 septembre 2013, Monsieur Johann DEHENAIN a également démissionné de sa fonction de gérant administratif de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RMJ S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013128140/21.

(130155884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.